



**Termes de référence  
POUR LA REALISATION D'UN AUDIT EXTERNE  
PROJET TERRAIN  
2017 - 2021**

**Projet SAARA**

Financé par l'Union européenne



**BATIK International - 0689886882  
contact@batik-international.org**

## **I- Présentation du contexte de l'intervention demandée**

---

### **1- Missions et objectifs de BATIK International**

Depuis 1998, BATIK International s'engage dans la construction d'un monde pluriel et juste, auprès des plus vulnérables. L'association et ses partenaires – acteurs de l'insertion économique et sociale – développent des projets internationaux et solidaires visant à :

- lutter contre la pauvreté et l'injustice sociale ;
- promouvoir l'initiative économique des femmes, vecteur d'émancipation et de développement ;
- soutenir la société civile, levier de participation, de changement et d'innovation ;
- valoriser les parcours d'immigration comme patrimoine.

BATIK International intervient dans la zone MENA (Middle East and North Africa) depuis 2002 avec des projets appuyant au développement social et économique de personnes en situation de vulnérabilité. Plus récemment, les projets ont porté sur l'accès à un travail décent pour les micro-entrepreneurs, en particulier les femmes, car elles sont plus affectées par la précarité, via l'entreprise collective pour l'amélioration de leur insertion socio-économique. En Algérie, ce sont des associations, qui sont accompagnées pour la promotion de leur travail et leur intégration dans des cadres de concertation pluri-acteurs.

Depuis janvier 2012, BATIK International développe des programmes de renforcement des capacités des représentants de la société civile algérienne, soutenus par la Délégation de l'Union européenne, qui ont permis l'émergence d'un pool de cadres associatifs formés aux outils de gestion associative et le renforcement de leaders associatifs régionaux sur leurs thématiques d'intervention (défense des droits, santé, handicap, etc.).

### **2- Présentation du projet**

Zones géographiques : Algérie (wilayas d'Alger, Biskra, Tlemcen, Batna, Tamanrasset, Laghouat, M'Sila, Kenchela, Naama)

Durée du projet : 42 mois (février 2017- mai 2021) avec une période de suspension entre le 18 novembre 2020 et le 1<sup>er</sup> mars 2021

Le programme SAARA vise à **promouvoir le rôle des associations algériennes et à renforcer leur intervention dans la gouvernance locale** pour améliorer les performances des politiques de développement local.

Plus particulièrement, il vise à :

- **identifier, expérimenter et proposer des pratiques** complémentaires et innovantes pour améliorer la qualité de la gouvernance locale
- **promouvoir les savoirs et savoir-faire associatifs** en matière de développement local dans une démarche d'action-recherche
- **développer la culture de l'apprentissage** au travers de la promotion d'une approche de gestion des connaissances

#### **Les différents volets d'action du projet SAARA (voir cadre logique ci-joint) :**

- **Réalisation d'un diagnostic** (conduit par BATIK Int. Algérie et les experts-formateurs du CROSC) auprès d'associations algériennes pour identifier des initiatives de concertations locales innovantes.

- Mise en place d'**espaces d'apprentissage**, dans des régions différentes, permettant à des associations, des élus locaux et des acteurs publics/privés de définir et de mettre en œuvre des stratégies de concertation et de coopération en faveur du développement local.
- Lancement d'un **fonds d'appui** visant à soutenir la mise en place et/ou à consolider des initiatives associatives innovantes en matière de développement local. Des formations et conseils seront dispensés à une dizaine d'organisations soutenues par ce fonds, qui s'engagent à entreprendre une démarche de capitalisation de leurs actions. 10 projets ont été retenus, touchant différents champs thématiques, comme celle du handicap, de l'environnement, les droits des enfants, l'art et la culture, l'autonomisation des jeunes, la démocratie participatives, etc. Les projets se déroulent dans 8 wilayas (Biskra, Tlemcen, Batna, Tamanrasset, Laghouat, M'Sila, Kenchela, Naama).
- **Création et la diffusion de supports pédagogiques variés** (issus des projets de capitalisation menés par ces acteurs), destinés à nourrir les dynamiques de concertation existantes et d'en créer de nouvelles.

Ce projet est financé par l'Union européenne, le Secours Catholique-Caritas France et des fonds des partenaires locaux.

## **II- L'intervention demandée**

---

### **1. Raison de mandant**

L'association BATIK International, en tant que « porteur du projet » est tenue de soumettre à la délégation de l'Union européenne en Algérie, ci-après nommé « administration contractante », un rapport de vérification des dépenses établi par un auditeur externe au titre de l'article 15 (disposition 15.7) des conditions générales du contrat de subvention. L'ordonnateur de la Commission a besoin de ce rapport, étant donné que le paiement des dépenses demandé par le bénéficiaire est subordonné aux observations factuelles qu'il contient.

### **2. Type de mandant et objectifs de l'audit**

Cette vérification des dépenses porte sur l'exécution de certaines procédures convenues en ce qui concerne le rapport financier relatif au contrat de subvention. Cette vérification doit permettre à l'auditeur d'appliquer les procédures spécifiques énumérées à l'annexe 2 des présents TdR et de soumettre au bénéficiaire un rapport d'observations factuelles en ce qui concerne les procédures spécifiques de vérification mises en œuvre. Dans le cadre de cette vérification, l'auditeur examine les informations factuelles contenues dans le rapport financier du bénéficiaire et les compare aux termes et conditions du contrat de subvention. Ce mandat ne contenant aucun engagement d'assurance, l'auditeur ne fournit aucun avis d'audit et aucune assurance. L'administration contractante évalue les observations factuelles communiquées par l'auditeur et en tire ses propres conclusions.

### **3. Périodes auditées**

L'audit demandé portera donc sur la période du **1er février 2017 au 17 mai 2021**, avec une période de suspension et donc de non éligibilité de dépenses comprise entre le 18 novembre 2020 et le 1<sup>er</sup> mars 2021. L'annexe 1 des présents TdR contient des informations sur le contrat de subvention.

Le budget prévisionnel sur cette période a été estimé à 600,566 Euros, avec un cofinancement acquis de l'UE de **450 000 Euros**.

### **4. Rôle des différents acteurs**

#### - **BATIK International**

Le travail d'audit se fera en pleine collaboration avec les personnes impliquées dans l'exécution opérationnelle et financière du projet.

A ce titre, seront mis à disposition de l'équipe d'audit pour questions/informations :

- Les conventions de partenariat (administration contractante, organisations partenaires locales, partenaires institutionnels, prestataires, etc.) ;
- Les documents opérationnels (fiche projet, budgets prévisionnels, guide de suivi financier, etc.)
- Les documents administratifs et financiers du chef de file, dont notamment les rapports de suivi techniques et financiers transmis par BATIK International à l'administration contractante ;
- Les outils de suivi financiers du projet (outil de suivi de dépenses, feuilles de temps, etc.)
- Les justificatifs de dépenses et d'appels d'offres lancées ;
- Les comptes rendus et prévues de la tenue de l'ensemble des rencontres tenues durant cette période (rapports, feuilles d'émargement, ordre de jour, etc.) ;

#### - **L'auditeur**

L'auditeur exécute ce mandat:

- dans le respect de la norme International Standard on Related Services («ISRS») 4400 Engagements to perform Agreed-upon Procedures regarding Financial Information [Missions d'exécution de procédures convenues en matière d'information financière], éditée par l'IFAC;
- en conformité avec le Code of Ethics for Professional Accountants [code d'éthique pour comptables professionnels], élaboré et publié par le International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA) [Conseil international pour les normes éthiques des comptables] de IIFAC.

Au cours de sa prestation d'audit financier, l'auditeur effectue les vérifications énumérées à l'annexe 2 des présents TdR. Les preuves à utiliser pour l'exécution des procédures prévues à l'annexe 2A correspondent à toutes les informations financières et non financières permettant d'examiner les dépenses déclarées par le bénéficiaire dans le rapport financier. L'auditeur se fonde sur les preuves ainsi obtenues pour établir son rapport d'observations factuelles. L'auditeur assortit les points importants de justificatifs qui serviront à étayer le rapport d'observations factuelles et à garantir que les travaux ont été exécutés dans le respect de l'ISRS 4400 et des présents termes de référence.

### **5. Livrables**

Le rapport de vérification des dépenses devrait décrire l'objectif, les procédures convenues et les observations factuelles du mandat d'une manière suffisamment détaillée pour permettre au bénéficiaire et à l'administration contractante de comprendre la nature et la portée des procédures exécutées par l'auditeur et des observations factuelles communiquées par l'auditeur.

L'utilisation du modèle de rapport de vérification des dépenses dans le cadre d'un contrat de subvention de l'Union européenne figurant à l'annexe 3 des présents termes de référence est obligatoire. Ce rapport devrait être fourni par l'auditeur à BATIK International dans un délai de 30 jours ouvrables suivant le jour de la signature des présents termes de référence.

### **6. Calendrier de travail souhaité**

BATIK International a l'obligation de remettre le rapport d'audit au plus tard 3 mois après la fin du projet. L'association prévoit de rendre le rapport narratif et financier au 25 juin 2021. Il s'agirait donc

que le rapport d'audit soit prêt au plus tard pour le 25 juin pour un dépôt commun de ces documents.

Afin de se donner les chances de respecter ces échéances, il sera demandé à l'auditeur d'effectuer son travail en 3 temps :

- 1- Réunion de cadrage (30 avril 2021)
- 2- Travail de vérification des procédures et des justificatifs de dépenses (du 17 mai au 21 juin)
- 3- Rédaction du rapport (le livrable doit être rendu le 25/06)

## **7. Les moyens financiers**

BATIK International dispose d'une enveloppe de 6 000€ pour réaliser cet audit

Les propositions financières devront parvenir au plus tard le 26 avril 2021 par courrier électronique ([sarahigutierrez@batik-international.org](mailto:sarahigutierrez@batik-international.org))

**Annexe 1** : Présentation détaillée du projet

**Annexe 2** : Modèle de liste vérification de dépenses

## Annexe 1 : Description de projet (extrait annexe 2 au contrat de subvention)

### (ii) Présentation détaillée des activités

**Activité 0** - Mise en place des instances de coordination, de gouvernance et de suivi-évaluation du programme

#### → Répartition des rôles

Le demandeur et le co-demandeur forment l'instance de coordination opérationnelle qui se réunira en continu pour assurer la planification et le suivi opérationnel des activités (équipe technique). Le **comité de coordination** prend l'ensemble des décisions orientant la mise en œuvre des activités et effectue les points d'étapes nécessaires pour s'assurer de l'adéquation et de l'efficacité de l'action au regard des indicateurs définis au départ (ou les réajuste en cas de besoin). BATIK International proposera les outils de coordination technique et financière ainsi qu'un dispositif de suivi-évaluation permettant un suivi en continu des indicateurs du cadre logique et des contributions du projet au changement social sur chaque territoire d'action (voir 2.1.2 Méthodologie).

Un **comité stratégique** sera mis en place pour garantir la contribution des activités aux objectifs globaux et spécifiques du programme. Il associera les membres du comité de pilotage du CROSC, des représentants de programmes collectifs existants (type PCPA) ainsi que des représentants d'autres consortiums retenus dans le cadre de cet appel à propositions de manière à favoriser les synergies entre les initiatives qui partagent des objectifs. Organe de réflexion, il sera animé par BATIK International et se réunira 2 fois par an.

#### → Livrables / production

Chaque réunion fera l'objet de l'établissement d'un ordre du jour, d'un compte rendu et d'un relevé de décisions pour suivre et garder la mémoire des évolutions de l'action dans le temps. Une fiche d'émargement est signée systématiquement.

**Activité 1** - Diagnostic territorial et identification des expérimentations en matière de concertation locale et de partenariats publics privés

#### → Répartition des rôles

Le CROSC identifiera avec BATIK International les territoires et les acteurs à rencontrer pour la réalisation du diagnostic. BATIK International, pilotera l'élaboration des supports d'enquêtes (TDR et questionnaires). Les deux organisations conduiront les enquêtes auprès des acteurs locaux (associations et acteurs publics et privés), notamment grâce à la mobilisation des experts du CROSC. L'analyse des données récoltées et leur utilisation pour les étapes suivantes du projet seront pilotées par BATIK International, avec l'appui du CROSC.

#### → Livrables / production

Une grille d'enquête pour la réalisation du diagnostic  
La cartographie des initiatives de concertation locale sous la forme d'un répertoire interactif mis en ligne.

**Activité 2** - Mise en place des pôles d'apprentissage au niveau local (4) : formation, échanges de pratiques, capitalisation participative, etc.

#### → Répartition des rôles

BATIK International et le CROSC détermineront les 4 territoires en s'appuyant sur les résultats du diagnostic qui auront montré des expériences innovantes et des acteurs prêts à s'engager plus en avant dans des échanges et réflexion collective. BATIK International proposera une méthodologie

d'animation des pôles qui sera partagée avec le CROSC dans un objectif de co-animation pour progressivement transférer ces outils et leur maîtrise aux membres du CROSC. Au moins un pôle sera animé de manière autonome par le CROSC. Par ailleurs, un soutien sera prévu pour permettre à une organisation locale référente du pôle de bénéficier de moyens financiers pour être responsable de l'animation au niveau local (fonds d'appui pour l'animation des pôles). La méthodologie d'animation concerne toutes les étapes de la mise en place des pôles, de leur constitution à la diffusion des résultats de capitalisation issus des travaux de réflexion en passant par des temps de formation-action. Chaque pôle choisira de manière participative le contenu et la forme des produits de capitalisation et des objectifs à leur diffusion. Cela nécessitera un accompagnement pédagogique et un appui technique de BATIK Int. et le CROSC dans la formalisation des produits.

→ **Livrables / production**

Pour chaque réunion des pôles, un ordre du jour et un compte-rendu des échanges seront rédigés ainsi que des fiches de présence remplies.

Chaque pôle produira un document de capitalisation dont la forme sera en cohérence avec l'objectif poursuivi (plaidoyer, valorisation, transfert de pratique, etc.)

**Activité 3** - Fonds d'appui à 10 initiatives de concertation locale (FAICOL): ingénierie et lancement du fonds en cascade, mise en œuvre des initiatives, suivi et accompagnement des porteurs de projet centré sur la capitalisation

→ **Répartition des rôles**

Le comité stratégique établira les critères de sélection des projets et discutera les lignes directrices de l'appel à projets qui seront proposées par BATIK International. L'association, au travers de sa participation à plusieurs plateformes et programmes collectifs, a une longue expérience dans la gestion de fonds en cascade. Sur la base des lignes directrices, un appel à manifestation d'intention sera lancé et les organisations qui y répondront seront accompagnées dans la formulation de leur projet afin de garantir une cohérence avec les lignes directrices et une maîtrise de la logique d'intervention nécessaire à la bonne réalisation des activités.

Le comité de coordination mettra en place un comité de sélection des projets qui se réunira pour sélectionner les initiatives et formuler des recommandations à l'intention des porteurs de projets.

Ces derniers seront ensuite accompagnés par BATIK International et le CROSC dans des actions de renforcement collectif et individuel, sur des thématiques en lien avec la gestion de projet et avec la capitalisation d'expériences (à minima 4 sessions de formation de 2 jours pour 20 représentants associatifs). Le coordinateur de BATIK International sera responsable du suivi des projets en lien avec le responsable administratif et financier pour s'assurer de la bonne gestion des fonds et la redevabilité des porteurs de projets.

→ **Livrables / production**

Lignes directrices de l'appel à projets, compte-rendu du comité de sélection

Supports de formation des porteurs de projet (GAF, GCP, capitalisation, etc.)

**Activité 4** - Valorisation et diffusion des expériences capitalisées dans les pôles d'apprentissage et les initiatives du fonds : ingénierie pédagogique, mise en forme et mise en page (vidéo, fiches, manuels), présentation et diffusion

→ **Répartition des rôles**

BATIK International assurera l'ingénierie pédagogique de la production des supports qui seront disponibles en arabe et/ou en français selon les thématiques et les contextes. L'association a déjà travaillé sur de nombreux supports de capitalisation dans le cadre de ses projets, de ses partenariats ou en appui à d'autres associations. BATIK Int. accompagnera le CROSC dans l'utilisation des productions dans un objectif de renforcement des capacités des associations (création de supports de formation ou de fiches pédagogiques).

BATIK International encadrera la diffusion des produits créés par les pôles au cours d'une réunion de partage organisée dans chaque région, notamment à destination des pouvoirs publics.

Le CROSC assurera la diffusion de l'ensemble des produits auprès de ses membres et via les outils numériques (sites, pages Facebook, etc.). Il accompagnera par ailleurs les porteurs de projet FAICOL dans l'organisation de séances de valorisation et diffusion des produits.

→ **Livrables / production**

Produits de capitalisation des pôles et porteurs de projet FAICOL : Vidéos, fiches pédagogiques, guides, bandes dessinées, supports de formation, chartes, etc.

**Activité 5 - Accompagnement au renforcement des capacités du partenaire**

→ **Résultats attendus et cohérence du projet**

Tout au long du projet, les méthodologies de diagnostic, d'accompagnement et de production des connaissances seront développées par BATIK International en partenariat avec l'équipe permanente et les formateurs du CROSC pour favoriser un transfert de compétences et garantir, au-delà de la mise en œuvre de l'action SAARA, la pérennité de la production des savoirs.

→ **Livrables / production**

Supports de formation

**(iii) Redistribution à des tiers**

<b>Objectif de la redistribution</b>	Expérimenter des modes de « faire ensemble » dans un domaine d'expertise défini pour promouvoir les réponses concertées aux problématiques de développement local et identifier les bonnes pratiques vecteurs de transformation sociale.
<b>Résultat attendu</b>	Des produits de capitalisation pour diffuser les enseignements d'expériences de concertation sont élaborés Les résultats des capitalisations sont diffusés pour promouvoir la contribution des associations au développement local et plaider pour la reconnaissance de leur utilité sociale
<b>Type d'entités éligibles</b>	Associations agréées 12-06
<b>Critères d'obtention du fonds</b>	À définir par le comité stratégique, à minima : proposer des services locaux pour les habitants, agir dans un secteur professionnel clairement identifié (santé, TIC, culture...), justifier d'une première expérience de concertation avec les autorités locales, être volontaires pour s'engager dans une démarche de capitalisation (accompagnée), avoir été créée depuis plus de 12 mois (ou 6 mois pour des associations de jeunes)...
<b>Modalités d'organisation du fonds</b>	Appel à manifestation d'intérêt Accompagnement à l'écriture de projets Sélection par une commission d'instruction
<b>Critères pour définir montant du soutien financier octroyé</b>	Ne doit pas dépasser 50% du budget annuel de l'association
<b>Montant max. à octroyer</b>	20 000 euros